



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

**99**<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 22 mai 2002, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Han ..... (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Hussein (Éthiopie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 125 de l'ordre du jour (suite)

### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies** (A/56/780/Add.5)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/56/780/Add.5. Dans la lettre figurant dans ce document, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications figurant aux documents A/56/780 et Additifs 1 à 4, la République démocratique du Congo a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans ce document?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 17 de l'ordre du jour (suite)

### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

## **b) Nomination de membres du Comité des contributions**

### **Rapport de la Cinquième Commission** (A/56/626/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 du rapport de la Cinquième Commission figurant au document A/56/626/Add.1, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Kenshiro Akimoto, du Japon, membre du Comité des contributions pour un mandat commençant le 22 mai 2002 et s'achevant le 31 décembre 2003.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer la personne recommandée par la Cinquième Commission?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 17 b) de l'ordre du jour.

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer l'examen du point 98 a) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Les membres se

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



souviendront également que cette question restait ouverte pour examen à la cinquante-sixième session.

Comme il est mentionné dans la note en bas de page du document A/56/L.78, au titre des points 46 et 98 a) de l'ordre du jour, pour donner suite rapidement au projet de résolution, il faudra que l'Assemblée générale décide d'examiner directement en plénière le point 98 a) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner directement en plénière le point 98 a) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée accepte de procéder immédiatement à l'examen du point 98 a) de l'ordre du jour?

Puisqu'il n'y a aucune objection, nous allons procéder de la sorte.

#### **Points 46 et 98 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **La situation au Timor oriental au cours de la période de transition vers l'indépendance**

#### **Environnement et développement durable**

##### **a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21**

##### **Projet de résolution** (A/56/L.78)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.78, intitulé « Participation du Timor oriental au Sommet mondial pour le développement durable et à ses préparatifs ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.78?

*Le projet de résolution A/56/L.78 est adopté (résolution 56/283).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 46 de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 98 a) de l'ordre du jour.

#### **Point 89 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

##### **Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)** (A/56/551/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie du projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 10 de son rapport.

Je demande au Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de présenter le rapport de la Quatrième Commission.

**M. Maitland** (Afrique du Sud), Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de présenter à l'Assemblée générale le document A/56/551/Add.1, qui contient le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Ce rapport comporte un examen complet de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, au titre du point 89 de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Comme ceux qui sont présents s'en rappelleront peut-être, la dernière fois que je me suis présenté devant cet organe, le 10 décembre dernier, c'était pour présenter tous les autres rapports de la Quatrième Commission sur les points 85 à 94 de l'ordre du jour, ainsi que sur les points 12 et 18 de l'ordre du jour. Dans ces rapports, figurant dans les documents A/56/547 à A/56/557, se trouvent également les textes des projets de résolution et de décision recommandés à l'Assemblée générale pour adoption. Avec la présentation aujourd'hui du document A/56/551/Add.1, dans lequel la Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution au titre du point 89 de l'ordre du jour, la Quatrième Commission s'est acquittée de son obligation de faire rapport à l'Assemblée sur ses travaux durant cette session.

Dans son dispositif, le projet de résolution proposé par la Quatrième Commission dans le document A/56/551/Add.1, l'Assemblée générale se félicite du rapport du Comité spécial des opérations de

maintien de la paix; fait siennes les propositions, recommandations et conclusions figurant dans ce rapport; engage les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour y donner suite; rappelle dans quelles conditions les pays qui fournissent du personnel peuvent devenir membres du Comité spécial; décide que le Comité spécial poursuivra ses efforts; et prie le Comité de lui présenter un rapport sur ses travaux à sa cinquante-septième session.

Au cours de ses 20e à 22e séances qui ont eu lieu durant la première partie de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, et lors de la reprise de sa session le 26 avril, la Quatrième Commission a examiné le point 89 de l'ordre du jour sous plusieurs angles. Ces séances ont débuté par une déclaration liminaire complète faite par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a été suivie d'un débat général sur cette question. Il y a ensuite eu une réunion interactive officieuse pour procéder à un examen complet de l'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Il y a également eu des débats interactifs officieux au sein de la Commission avec le Secrétaire général adjoint et d'autres hauts fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix.

Par la suite, en avril 2002, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation a également repris l'examen de ce point de l'ordre du jour pour examiner le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et pour approuver un projet de résolution entérinant ce rapport. Aujourd'hui, ces travaux ont permis de produire le rapport dont les personnes présentes sont saisies, que j'ai maintenant l'honneur de présenter à l'Assemblée générale pour qu'elle l'approuve.

Ce faisant, je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas hommage à ceux dont les efforts ont contribué tout particulièrement à cette réalisation : la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, son Bureau et les délégations qui ont coordonné les projets de résolution qu'elle a adoptés; le Président de la Quatrième Commission, l'Ambassadeur Hasmy Agam, de la Malaisie; et les Vice-Présidents Mme Anna-Maija Korpi, de la Finlande, Mme Alexandrina Rusu, de la Roumanie et M. Cristian Streeter, du Chili. Je tiens également à remercier la Secrétaire général adjoint du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de

conférence, M. Chen Jian; le Secrétaire de la Commission, Mme Lesley Wilkinson; et sa très compétente équipe du Secrétariat.

Le document dont nous sommes saisis est la preuve de la diligence et du dévouement de toutes ces personnes. C'est pourquoi, je suis particulièrement heureux de soumettre à l'Assemblée générale pour examen et adoption les recommandations de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation figurant dans le document A/56/551/Add.1, portant sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais informer les représentants que pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), à moins que le Secrétariat n'ait été prévenu à l'avance de notre souhait de procéder autrement.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 56/225 B)*

**Le Président par intérim :** Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 25.*